



P.V. 04 - 2024

## CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

Sous la présidence de Mme Fabienne Forlani, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 24 juin 2024
3. Assermentation d'un nouveau Conseiller
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis 2024.07 CC – Arrêté d'imposition 2025-2026
7. Préavis 2024.09 CC – Modification des statuts de l'ARASPE
8. Préavis 2024.10 CC – Abrogation du règlement sur les fichiers informatiques et de protection des données personnelles
9. Préavis 2024.08 CC – Boulangerie–tea room–épicerie – Demande de crédit de CHF 40'000.00.- pour l'installation de capteurs solaires thermiques sur le toit et l'équipement d'un nouveau chauffe-eau
10. Communications des Commissions
11. Divers
12. Contre-appel

### 1. Appel

Il relève la présence de 37 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### 2. Approbation du PV du 24 juin 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité avec la modification demandée par Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon.

### 3. Assermentation d'un nouveau conseiller

Madame Chantal Panchaud prête serment sous les applaudissements de l'assemblée.



#### 4. Communications du bureau du Conseil

- Le troisième trimestre 2024 se termine, n'oubliez pas de transmettre vos vacances.
- Nous remercions les commissions de rendre les rapports au minimum cinq jours avant la séance du Conseil.
- Souhaitez-vous qu'une prochaine séance du Conseil se déroule au Grand Conseil ?
  - L'assemblée répond positivement à cette demande.

#### 5. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi :

- Nous sommes sur le point d'atteindre les 1'100 habitants. En 2018 nous étions 1'000 habitants et en 1988 nous avons atteint les 500 habitants. Nous arriverons à 1'200 ou 1'300 à la fin de cette décennie.
- Le règlement Ecobonus existe depuis environ 15 ans et il a rencontré un succès croissant pour arriver depuis ces trois dernières années à son épuisement et même à un déficit qui est actuellement comblé par la Municipalité au travers de la taxe sur le kW consommé. A noter que le fond Ecobonus depuis sa création est alimenté par cette taxe qui récolte un montant de CHF 60'000.- et dont CHF 30'000.- sont utilisés pour des projets en lien avec des rénovations énergétiques des bâtiments communaux et l'autre moitié pour alimenter le fond Ecobonus. Le fond de CHF 30'000.- n'étant plus suffisant, la Municipalité a décidé d'utiliser la totalité du fond de cette taxe pour l'alimenter. Afin de garantir la pérennité de ce fond, le montant des subventions a été revu à la baisse et les nouvelles dispositions ont commencé en septembre 2024. Nous avons pensé augmenter la taxe sur le kW mais en raison de la conjoncture actuelle, la Municipalité préfère y renoncer.
- L'ARGdV a mis en consultation le plan des zones d'activité qui devrait être validé par le conseil d'Etat d'ici la fin de l'année pour ensuite que les Municipalités transmettent un préavis à tous les Conseils communaux.

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand :

- Le projet de rénovation de JVG2 est identique à la dernière présentation et nous sommes actuellement en train d'étudier une façon de le financer afin de vous soumettre un projet abouti.
- Le pont est terminé et il est réouvert à la circulation. La conduite qui passait sous le pont passera prochainement sous la rivière, les travaux de cet élément ne sont pas encore terminés.
- La surpopulation durant le Venoge festival pose des problèmes au niveau de l'évacuation des eaux usées. Cette année les déchets des toilettes tout public ont été évacués auprès de la STEP de Morges et pour les toilettes VIP vers la STEP intercommunale à Penthaz. Cette STEP est dimensionnée aujourd'hui pour 15'000 à 16'000 personnes et c'est exactement le nombre que nous sommes dans la région ainsi il est difficile d'intégrer les déchets de 5'000 à 10'000 personnes lors de ce festival. Malheureusement nos bassins ont débordé et ils se sont déversés dans la Venoge la veille du contrôle cantonal, évidemment. Ce sont aux organisateurs de réfléchir à des solutions mais je tenais à vous rapporter les conséquences pour la région d'accueillir un festival.

Monsieur le Municipal, Juan-Carlos Hernandez :

-

Madame la Municipale, Barbara Busigny :

Les patrouilleurs seront en renfort auprès des enseignantes pour diriger les enfants dans les bus les menant à leur établissement scolaire.



Monsieur le Municipal, Claude Herren :

- Le plan de signalisation des rues communales a été accepté par le canton et les mesures ont été publiées dans la FAE. Il n'y a pas eu de recours ainsi les travaux vont commencer. L'entreprise Camandona s'occupera des travaux de génie civil, et l'entreprise Signal de la signalisation verticale et au sol. Nous espérons que la météo sera clémente.
- Un dossier technique a été soumis au canton concernant le projet de la route cantonale traversée a 30 km au niveau de JVG et il a été accepté. Une commission consultative en matière de circulation doit aussi l'analyser et si toutes les étapes se passent bien, il pourra aboutir.

#### **6. Préavis 2024.07 CC – Arrêté d'imposition 2025-2026**

Le rapporteur de la commission des finances lit le rapport.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Les dépenses ont augmenté mais l'augmentation de la population engendrera des rentrées d'impôt communaux supplémentaires aussi nous avons de nouveaux propriétaires avec des impôts fonciers et tout ça fera augmenter les revenus fiscaux de la commune. La nouvelle péréquation cantonale devrait nous être favorable et permettre à notre commune de conserver notre taux d'imposition qui est l'un des plus bas de notre district.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôt la discussion et elle lit les conclusions du préavis Municipal et demande au Conseil s'il accepte le préavis 2024.07 CC.

- Le préavis est adopté à l'unanimité.

#### **7. Préavis 2024.09 CC – Modification des statuts de l'ARASPE**

Le rapporteur de la commission ad hoc lit le rapport.

Madame la Municipale, Baraba Busigny : La mission de l'ARASPE est de venir en aide aux personnes confrontées à des situations de précarité et à des difficultés psycho-sociales en menant des actions d'information, en proposant un accompagnement financier, social et administratif, en application des régimes sociaux.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôt la discussion et elle lit les conclusions du préavis Municipal et demande au Conseil s'il accepte le préavis 2024.09 CC.

- Le préavis est accepté à l'unanimité.

#### **8. Préavis 2024.10 CC – Abrogation du règlement sur les fichiers informatiques et de protection des données personnelles**

Le rapporteur de la commission adhoc lit le rapport.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : cela faisait partie des objectifs du programme de cette législature de revoir certains règlements communaux. Le règlement de la Police sera le prochain à être revu.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôt la discussion et elle lit les conclusions du préavis Municipal et demande au Conseil s'il accepte le préavis 2024.10 CC ?

- Le préavis est adopté à l'unanimité.



**9. Préavis 2024.08 CC – Boulangerie–tea room–épicerie – Demande de crédit de CHF 40'000.00.- pour l'installation de capteurs solaires thermiques sur le toit et l'équipement d'un nouveau chauffe-eau**

Les rapporteurs de la commission ad hoc et des finances lisent leur rapport.

Monsieur le Muncipal, Frédéric Burnand : la commission ad hoc a raison et je m'engage à demander un deuxième, voire un troisième devis comparatif afin de vérifier que nous sommes bien dans le tir. Comme je l'ai dit à la commission, nous l'avons fait par oral en demandant des estimations à d'autres entreprises pour pouvoir chiffrer ce préavis. Si vous acceptez cette dépense, nous demanderons donc une ou deux autres offres à des entreprises vaudoises.

Ce soir je suis fâché et je souhaite maintenant revenir sur le rapport de la commission des finances. Elle le dit dans son rapport, elle ne s'est pas penchée uniquement sur les aspects financiers. C'est une faute et cela entraîne des propos et des allusions sur l'honnêteté de la Municipalité.

De quoi parlons-nous ? Du chauffage de l'eau chaude pour la boulangerie, qui dépend aujourd'hui d'une chaudière à gaz située de l'autre côté de la route.

La boulangerie est un gros consommateur d'eau chaude et cela nécessite une consommation de gaz importante, quel que soit la saison. Cette consommation pourrait être beaucoup plus faible avec ces panneaux.

Oui, lorsque le bâtiment JVG2 sera rénové et lui aussi équipé de panneaux thermiques, nous pourrions éteindre la chaudière de mai à octobre et encore plus économiser de carburant. La commission nous dit « seules les vannes en direction de la boulangerie pourront être fermées ». Mais il s'agit des trois quarts de la consommation de cette chaudière lors de la belle saison.

Et maintenant parlons des pertes en raison de la traversée de la conduite sous la route : c'est vrai qu'une étude avait été faite au moment de la pose de cette conduite. Les années ont passé et aujourd'hui on essaie d'éviter ce type de raccordement, car oui, cela peut être source de pertes.

Et à terme, quel est le but de ce préavis : être efficace avec les moyens dont nous disposons. Vous vous doutez bien qu'un jour le chauffage de la maison de commune devra aussi être repensé, puisqu'il fonctionne à l'électrique. Nous pourrions alors intelligemment le coupler à celui de la boulangerie, qui deviendra indépendante énergétiquement.

Et de l'autre côté de la route, nous pourrions coordonner le chauffage entre l'auberge, JVG2 et JVG4, peut-être 6, là aussi de manière rationnelle.

Voilà, Mesdames Messieurs, la Municipalité n'a pas fauté, elle n'a pas manqué d'honnêteté ni livré de contre-vérité.

Ainsi, à titre personnel j'attends des excuses de la commission des finances pour avoir incité à douter de l'honnêteté de la Municipalité. Je regrette le rapport de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : Nous avons mis des panneaux photovoltaïques sur le toit de la boulangerie il y a quelques années. Pourquoi n'avons-nous pas fait ces rénovations en même temps ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Cela aurait été effectivement intéressant cependant ce n'était pas une obligation à ce moment-là et nous n'étions pas dans la même législature.
- Monsieur le Conseiller, Jonas Fracheboud : Il n'y a pas vraiment d'impact financier de le faire en même temps.



P.V. 04 - 2024

Monsieur le Conseiller, Jonas Fracheboud : Je veux apporter une correction au rapport des finances. Quel que soit la saison, en cas de mauvais temps durant la période estivale, la chaudière fonctionnera en complément et ce n'est pas un remplacement d'un chauffe-eau mais un ajout. Celui existant sera conservé.

Monsieur le Conseiller, Joël Pasche : Le chauffage de la boulangerie n'est pas lié à ce chauffe-eau et il n'y a pas de possibilité de chauffer la boulangerie avec ces panneaux solaires ?

- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : Non, il n'y a pas d'autre possibilité d'utiliser le chauffage de la boulangerie. C'est la raison pour laquelle nous utilisons le gaz de l'autre côté de la route.

Monsieur le Conseiller, Jean-Yves Thévoz : Nous avons inscrit dans le rapport ce que nous avons entendu lors de la séance avec la Municipalité.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani clôt la discussion et elle lit les conclusions du préavis Municipal et demande au Conseil s'il accepte le préavis 2024.08 CC ?

- Le préavis est adopté à l'unanimité

## 10. Communications des commissions

Monsieur le Conseiller, Laurent Gilliéron prend la parole pour l' ASIVenoge :

Il y aura le 1<sup>er</sup> octobre une séance de l'ASIVenoge. Il est annoncé une baisse de CHF 250.- du coût de l'élève par rapport aux CHF 4'760 CHF qui avaient été mis au budget. Il est noté que les coûts du nouveau collègue ne sont pas encore pris en compte. J'espère que le coût par élève continue dans cette direction.

## 11. Divers

Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : Il me semble qu'il devait y avoir quatre ou huit classes de prêtes pour la rentrée 2024 ?

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : Les classes seront prêtes pour la rentrée 2025 et la salle de gym pour 2026.

Monsieur le Conseiller, Sébastien Benn : Avez-vous des nouvelles des travaux de la laiterie à la suite du report de l'inauguration de la FVJC ?

- Monsieur le Municipal, Juan-Carlos Hernandez : Il y a des travaux d'assainissement des murs en cours avec la pose de plaques isolantes et de déshumidificateurs. L'inauguration a été retardée mais en principe tout devrait être mis en ordre au plus vite.

Madame la Conseillère, Fanny Poget : Est-ce que le dossier sur la qualité de l'eau a avancé ?

- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : Oui, le projet est terminé et chiffré et maintenant nous devons nous mettre d'accord avec les commune de Bussigny et Penthaz qui sont aussi propriétaires de ces sources et du réservoir. Bussigny qui n'exploite plus cette eau souhaite vendre à Penthaz et une partie aussi à nous. Dès que cet élément sera réglé, nous pourrons reprendre le dossier pour vous présenter un préavis.



Monsieur le Conseiller, Joël Pasche : J'ai lu dans le Ronzaboulli que les problèmes de circulation en face de l'école persistent. Il y avait eu une proposition d'aménagement de ce passage, est-ce qu'il y a toujours une volonté de nous proposer un projet ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Nous avons concentré nos efforts sur les autres aménagements routiers et lorsque nous les aurons terminés, nous réfléchirons à une solution qui puissent répondre aux besoins de tous les utilisateurs mais ceci ne sera pas évident.
- Madame la Municipale, Barbara Busigny : Il faut faire la balance entre les utilisateurs de la route et la sécurité. La situation actuelle est tolérable car les bus arrivent lentement et les enfants attendent souvent dans la cour et il me semble que le problème est plus important sur le parking que sur cette route.
- Monsieur le Conseiller, Quentin Francillon : Nous n'étions certes pas d'accord sur le fond mais il me semble que nos discussions étaient constructives et je regrette que les propositions que nous vous avons faites ne soient pas relatées ce soir.

Monsieur le Conseiller, Vincent Chatelain : Je tiens à parler au nom des parents d'enfants de 7 et 8 P. Les enfants du collège de Penthalaz doivent marcher jusqu'au réfectoire et cela prend environ 20 minutes. Le repas coûte CHF 15.-. Ne serait-il pas possible de choisir de laisser à midi ou non son enfant à l'école ? A la suite de notre demande, le Président de l'association nous a dit que ce système découle d'une votation populaire.

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : Les horaires sont du ressort des établissements scolaires ainsi que les enclassements et il n'est sûrement pas possible d'organiser un retour des enfants à la pause de midi. Ils ont la possibilité de pique-niquer au lieu de payer le repas de CHF 15.-.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Vous avez des représentants dans l'assemblée qui pourront reporter votre demande lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre.
- Monsieur le Conseiller, Laurent Gilliéron : Ces questions sont récurrentes. Evidemment nous obtenons souvent comme argument du CODIR que le coût par élève augmentera si nous ajoutons des bus lors de la pause de midi et que ces décisions découlent de nos votes. Ces éléments de frais reportés à la charge des familles font parties du rapport de la commission de gestion et des finances de l'ASIVenoge sur le budget 2025 et il sera soumis demain en séance.

Madame la Conseillère, Daniela Gaillard : J'aimerais revenir sur la demande de Madame la Présidente, Fabienne Forlani de soumettre les rapports de commission au plus tard cinq jours avant les séances du Conseil. Nous avons été convoqués par la Municipalité le 18 septembre, vous comprendrez que ce délai nous a laissé peu de temps pour établir notre rapport. Je propose que la Municipalité nous convoque pour parler des préavis trois semaines minimum avant les Conseils.

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous allons nous engager dans la mesure du possible de rencontrer le plus tôt possible les commissions pour l'étude des préavis.



P.V. 04 - 2024

Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : Je souhaite féliciter nos autorités pour les panneaux qui relatent l'histoire du village cependant il serait judicieux d'y apporter des corrections. Pour donner un exemple, il y a une erreur dans l'orthographe d'un nom de famille. Je remercie la Municipalité de faire les corrections nécessaires.

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous prenons bonne note de votre demande et nous vous invitons à nous communiquer dans un courriel la liste des corrections à faire. Evidemment ceci a un coût et nous n'allons pas refaire un panneau pour une faute d'orthographe dans un nom de famille même si ceci est regrettable. Nous ferons plus attention à l'avenir.
- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : Il existe des méthodes pour corriger les panneaux existants. Il faudra nous envoyer par écrit vos demandes de correction et nous ferons notre maximum pour y répondre.

Monsieur le Conseiller, Alexandre Benn : Je trouve dommage l'attitude entre le Conseil et la Municipalité. Je rappelle que nous ne sommes pas des rivaux mais que nous devons travailler ensemble pour le bien de la commune.

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : nous faisons au mieux, il n'est pas toujours simple d'être à notre place. Nous ne vous demandons pas d'être indulgents et nous entendons vos remarques. Mais nous ressentons parfois un manque de bienveillance.

Monsieur le Conseiller, Loïc Bréa : J'ai soumis à la Municipalité, à titre privé, des questions au sujet des odeurs chimiques qui reviennent de plus en plus fréquemment. Avez-vous eu des réponses du canton à ce sujet ?

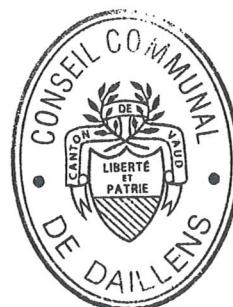
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous avons contacté la DGER pour faire des tests. A ce jour, ils n'ont pas trouvé la source de ces odeurs et ils continuent les recherches.
- Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff : Ces odeurs viennent souvent de chez CRIDEC.
- Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Cela peut aussi venir de la carrière d'Eclépens.

## 12. Contre appel

38 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 21h 32

La Présidente



La Secrétaire